

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....22 mai 2009
Heure..... 14 h 15
Lieu.....SALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES - 146 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 25

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Karam propose *Robert Arpin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 31

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée syndicale du 30 avril 2009
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Finances du SPECA
 - a) Bilan financier 2007-2008
 - b) Demandes d'appui aux luttes
 - c) Prévisions budgétaires 2009-2010
7. Conseil exécutif du SPECA
 - a) Bilan de l'exécutif sortant 2008-2009
 - b) Décisions à prendre
8. Comité des relations du travail
 - a) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité des relations du travail pour 2008-2009
 - b) Décisions à prendre
9. Commission des études
 - a) Bilan des enseignantes et enseignants à la Commission des études pour 2008-2009
 - b) Décisions à prendre
10. Comité santé, sécurité et prévention
 - a) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité santé, sécurité et prévention pour 2008-2009
 - b) Décisions à prendre
11. Comité de perfectionnement
 - a) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité de perfectionnement pour 2008-2009
 - b) Décisions à prendre
 - c) Nomination des enseignantes et enseignants pour 2009-2010
12. Paiement du grief sur les journées de grève
13. Problématique des ressources matérielles des APTIC
14. Élections
 - 14.1 Présidence des élections pour 2009-2010 (1 poste à combler + 1 poste substitut)
 - 14.2 Élection des vérificateurs pour 2008-2009 (2 postes à combler)
 - 14.3 Conseil exécutif pour 2009-2010 (9 postes à combler)
 - 14.4 Comité des relations du travail pour 2009-2010 (1 poste à combler + 1 poste substitut)
 - 14.5 Commission des études (7 postes à combler)
 - 14.6 Comité santé et sécurité pour 2009-2010 (3 postes à combler)

16. Hommage à nos retraités de l'année
17. Varia

Proposée par Éline Baribeault
Appuyée par Diane Labarre

Amendement

Inscrire au point 15 : Cibles chiffrées pour la réussite. Inscrire au point 16 : Politique institutionnelle de recherche (PIR). Inscrire au point 17 : Hommage à nos retraités de l'année. Inscrire au point 18 : Varia

Proposée par Annette Gélinas
Appuyée par Jean Karam

Adopté à l'unanimité

La proposition principale est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour amendé se lit comme suit:

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée syndicale du 30 avril 2009
 4. Acceptation des nouveaux membres
 5. Informations
 6. Finances du SPECA
 - a) Bilan financier 2007-2008
 - b) Demandes d'appui aux luttes
 - d) Prévisions budgétaires 2009-2010
 7. Conseil exécutif du SPECA
 - a) Bilan de l'exécutif sortant 2008-2009
 - c) Décisions à prendre
 8. Comité des relations du travail
 - a) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité des relations du travail pour 2008-2009
 - c) Décisions à prendre
 9. Commission des études
 - a) Bilan des enseignantes et enseignants à la Commission des études pour 2008-2009
 - b) Décisions à prendre
 10. Comité santé, sécurité et prévention
 - a) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité santé, sécurité et prévention pour 2008-2009
 - c) Décisions à prendre
 11. Comité de perfectionnement
 - d) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité de perfectionnement pour 2008-2009
 - e) Décisions à prendre
 - f) Nomination des enseignantes et enseignants pour 2009-2010
 12. Paiement du grief sur les journées de grève
 13. Problématique des ressources matérielles des APTIC
 14. Élections
 - 14.1 Présidence des élections pour 2009-2010 (1 poste à combler + 1 poste substitut)
 - 14.2 Élection des vérificateurs pour 2008-2009 (2 postes à combler)
 - 14.3 Conseil exécutif pour 2009-2010 (9 postes à combler)
 - 14.4 Comité des relations du travail pour 2009-2010 (1 poste à combler + 1 poste substitut)
 - 14.5 Commission des études (7 postes à combler)
 - 14.6 Comité santé et sécurité pour 2009-2010 (3 postes à combler)
 15. Cibles chiffrées pour la réussite
 16. Politique institutionnelle de recherche (PIR)
 17. Hommage à nos retraités de l'année
 18. Varia
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 30 AVRIL 2009**

Recommandation 32

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 30 avril 2009 soit adopté en ajoutant le mot « ans » à la proposition #22 pour qu'on y lise « deux ans et neuf mois ».

Proposée par Annette Gélinas
Appuyée par Jean-François Dubuc
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 33

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 30 avril 2009 et dont les noms suivent : *Samah Boukadida* (Informatique), *Michel Dufour* (Informatique), *Sylvain Tremblay* (Informatique), *Éric Thibault* (Impression), *Dominique Desroches* (Philosophie), *Lomomba Emongo* (Philosophie), *Geneviève Marcoux* (Radiodiagnostic), *Mireille Lévesque* (Sciences sociales).

Proposée par Alain Forget
Appuyée par Manon Brière
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

Annette Gélinas informe l'assemblée de la possible adhésion de Vanier et André-Laurendeau à la FNEEQ.

Raymond Legault fait la présentation du Collectif Échec à la guerre et des objectifs de celui-ci. Un sommet se tiendra en novembre prochain.

6. FINANCES DU SPECA

a) Bilan financier 2007-2008

Yves Coutu présente l'état des revenus et dépenses du SPECA pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008 de même que le rapport des vérificateurs.

Recommandation 34

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte l'État des revenus et dépenses du SPECA pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008, le bilan financier du SPECA au 31 août 2008 et le rapport des vérificateurs présentés dans le document « Bilans syndicaux 2008-2009 ».

Proposée par Guy Racine
Appuyée par Jean Karam
Adoptée à l'unanimité

b) Demandes d'appui aux luttes

Recommandation 35

Que l'exécutif soit autorisé à dépasser le montant maximal mensuel par lutte durant l'été pour le solde de la cote P-8 du budget 2008-2009 dans la mesure où la nature des luttes appuyées lui semblera le justifier.

Proposée par Julie Robert
Appuyée par Jean-François Dubuc
Adoptée à l'unanimité

c) Prévisions budgétaires 2009-2010

Yves Coutu expose les prévisions budgétaires du SPECA pour 2009-2010.

Recommandation 36

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les prévisions budgétaires du SPECA 2009-2010 telles que

présentées dans le document « Prévisions budgétaires du SPECA pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010 ».

Proposée par Jean-François Dorval
Appuyée par Guy Racine
Adoptée à l'unanimité

7. CONSEIL EXÉCUTIF DU SPECA

a) Bilan de l'exécutif sortant 2008-2009

Annette Gélinas présente le bilan des membres au Conseil exécutif pour 2008-2009.

b) Décisions à prendre

Recommandation 37

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan du Conseil exécutif du SPECA 2008-2009 tel que présenté dans le document « Bilans syndicaux 2008-2009 ».

Proposée par Marc Vautier
Appuyée par Yvon Sirois
Adoptée à l'unanimité

8. COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL

a) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité des relations du travail pour 2008-2009

Annette Gélinas présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants au Comité des relations du travail pour 2008-2009.

b) Décisions à prendre

Recommandation 38

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan des enseignantes et enseignants au Comité des relations du travail 2008-2009 tel que présenté dans le document « Bilans syndicaux 2008-2009 ».

Proposée par Line Bouchard
Appuyée par Yvon Sirois
Adoptée à l'unanimité

9. COMMISSION DES ÉTUDES

a) Bilan des enseignantes et enseignants à la Commission des études pour 2008-2009

Michel Desmarais présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants à la Commission des études pour 2008-2009.

b) Décisions à prendre

Recommandation 39

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan des enseignantes et enseignants à la Commission des études 2008-2009 tel que présenté dans le document « Bilans syndicaux 2008-2009 ».

Proposée par Jean-François Dubuc
Appuyée par Guy Racine
Adoptée à l'unanimité

10. COMITÉ SANTÉ, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

a) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité santé, sécurité et prévention pour 2008-2009

Mohand Atroun présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants au Comité santé, sécurité et prévention pour 2008-2009.

b) Décisions à prendre

Recommandation 40

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan des enseignantes et enseignants au comité santé,

sécurité et prévention 2008-2009 tel que présenté dans le document « Bilans syndicaux 2008-2009 ».

Proposée par Guy Racine
Appuyée par Yvon Sirois
Adoptée à l'unanimité

11. COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

a) Bilan des enseignantes et enseignants au Comité de perfectionnement pour 2008-2009

Diane Labarre présente le bilan des enseignantes et des enseignants au Comité de perfectionnement pour 2008-2009, bilan qui inclut une recommandation à l'assemblée.

b) Décisions à prendre

Recommandation 41

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan des enseignantes et enseignants au Comité de perfectionnement 2008-2009 tel que présenté dans le document « Bilans syndicaux 2008-2009 ».

Proposée par Alain Bernier
Appuyée par Jean-François Dorval
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 42

Que l'assemblée syndicale du SPECA donne mandat à ses représentants au Comité de perfectionnement de modifier la Politique de perfectionnement pour qu'elle se lise ainsi :

Qu'à partir de l'année scolaire 2009-2010, le pourcentage de remboursement soit de 100 % pour toutes les catégories de perfectionnement.

Que le Comité de perfectionnement puisse accepter de rembourser en totalité une activité de perfectionnement de la catégorie D pour un montant supérieur au maximum fixé. Cette activité doit rencontrer l'un ou l'autre des critères suivants :

- a. Des retombées au département;
- b. un caractère exceptionnel, par exemple, une formation non récurrente;
- c. un caractère obligatoire, par exemple, l'obtention d'une certification obligatoire pour l'enseignement d'un cours.

Et que le Comité n'accepte qu'une seule demande de ce type par année par département.

Proposée par Alain Bernier
Appuyée par Jean-François Dorval

Amendement

Que la proposition soit modifiée pour que le point 2 prévoie des retombées départementales obligatoires pour que le Comité de perfectionnement puisse procéder à l'octroi de ressources de catégorie D pour une somme supérieure au montant maximum fixé

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Manon Brière
Adoptée à l'unanimité

La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité

La proposition adoptée se lit donc ainsi :

Que l'assemblée syndicale du SPECA donne mandat à ses représentants au Comité de perfectionnement pour modifier la Politique de perfectionnement pour qu'elle se lise ainsi :

Qu'à partir de l'année scolaire 2009-2010, le pourcentage de remboursement soit de 100 % pour toutes les catégories de perfectionnement.

Que le Comité de perfectionnement puisse accepter de rembourser en totalité une activité de perfectionnement de la catégorie D pour un montant supérieur au maximum fixé à condition que cette activité ait des retombées sur le département concerné et que cette activité rencontre l'un ou l'autre des critères suivants :

- a. un caractère exceptionnel, par exemple, une formation non récurrente;
- b. un caractère obligatoire, par exemple, l'obtention d'une certification obligatoire pour l'enseignement d'un cours.

Et que le Comité n'accepte qu'une seule demande de ce type par année par département.

c) Nomination des membres pour 2009-2010

Recommandation 43

Que mandat soit donné à l'exécutif du SPECA de désigner les enseignantes et enseignants membres du Comité de perfectionnement pour 2009-2010 sur la base des critères déjà votés par l'assemblée syndicale, à savoir la représentativité des secteurs et la continuité dans l'équipe.

Proposée par Marc Vautier

Appuyée par Alain Forget

Adoptée à l'unanimité

12. PAIEMENT DU GRIEF SUR LES JOURNÉES DE GRÈVE

Annette Gélinas explique les dernières démarches qui ont été entreprises dans ce dossier et lit à l'assemblée syndicale la mise en demeure qui a été envoyée aux dirigeants du Collège (président du Conseil d'administration et directeur général) conformément à la dernière proposition adoptée par l'assemblée syndicale le 30 avril dernier. Après discussion avec le Service juridique de la CSN, le salarié affecté par la FNEEQ au SPECA et avec les autres intervenants syndicaux dans ce dossier, l'exécutif soumet à l'assemblée une proposition lui permettant de s'enligner sur les mesures à prendre dans les semaines qui viennent.

Recommandation 44

Attendu la décision arbitrale de M. Pierre Fortin, rendue le 8 février 2008 et donnant droit à une pleine compensation aux enseignants pour les journées de grève.

Attendu la confirmation par l'honorable juge Daniel H. Tingley de la Cour supérieure du Québec de cette décision le 11 décembre 2008.

Attendu le refus du Collège de donner suite à cette décision dans un avenir prévisible, suite à des discussions qu'il aurait eues avec des représentants de haut niveau du MELS et du Conseil du trésor.

Attendu le maintien de cette position du Collège malgré la mise en demeure acheminée au président du Conseil d'administration et au directeur général du Collège pour que l'institution donne suite à ses obligations dans ce dossier.

Que l'assemblée syndicale mandate l'exécutif du SPECA

1. De s'assurer du suivi de ce dossier à savoir le rappel du tribunal arbitral pour qu'il établisse les sommes dues à tous les enseignants touchés par cette décision et l'homologation de celle-ci.
2. De concert avec la FNEEQ et les Services juridiques de la CSN, de prendre toutes les mesures légales pour que cette sentence arbitrale soit respectée (incluant des poursuites pour outrage au tribunal, des saisies, etc.).
3. Qu'en cas de volonté de règlement à court terme du Collège, l'exécutif du SPECA soit mandaté pour débattre avec le Collège de toute proposition soumise par celui-ci qui ne passerait pas par un règlement intégral des sommes dues aux enseignants (en un seul versement) et de soumettre toute entente possible à l'assemblée syndicale pour une décision finale.

Proposée par Jean Karam
Appuyée par André Martineau
Adoptée à l'unanimité

13. **PROBLÉMATIQUE DES RESSOURCES MATÉRIELLES DES APTIC**

Le sous-comité de la CÉ chargé d'étudier la question des TIC a fait notamment enquête auprès des départements durant l'année 2008-2009 pour connaître leurs besoins en ce qui a trait à la disponibilité d'ordinateurs pour les enseignants qui y oeuvrent. André Vincent présente l'état de la question soulignant le fait que les principaux désaccords entre les parties concernaient, jusqu'à tout récemment :

- Le fait que chaque enseignant qui en fait la demande ait droit à un ordinateur (par opposition à la position patronale privilégiant un ordinateur par ETC, approche que le SPECA assimilait à une clause orphelin).
- Le fait que la décision du Collège d'acheter trente ordinateurs pour l'année 2009-2010 ne soit pas récurrente (alors que le SPECA souhaitait cette récurrence jusqu'à la réalisation du point précédent).

Après de longues discussions avec le Collège, une entente acceptable par les parties est finalement intervenue :

40 ordinateurs seront achetés cette année, le caractère récurrent de ces achats est reconnu et le nombre d'ordinateurs devra atteindre un ordinateur par enseignant qui le demande.

À la lumière de cet accord, l'équipe des professeurs de la Commission des études et l'exécutif considèrent que la question est ainsi close et ne soumet aucune recommandation spécifique à l'assemblée syndicale.

14. **ÉLECTIONS**

Louise Forget agit comme présidente d'élection et Robert Arpin comme secrétaire. Des scrutateurs sont désignés pour agir au besoin. Il s'agit de Jean-François Dubuc, Jean Karam, Michèle Clermont et Danièle Dostaler.

Recommandation 45

Motion de félicitations

Qu'une motion de félicitations soit adressée aux membres sortants de l'exécutif du SPECA pour le travail accompli et le dévouement témoigné au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Proposée par Jean Karam
Appuyée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

14.1 **Présidence des élections 2009-2010 (1 poste à combler)**

Annette Gélinas propose *Paule Mauffette*. Elle accepte et est élue par acclamation. Dominique Lussier propose *Louise Forget* comme substitut. Elle accepte et est élue par acclamation.

14.2 **Élection des vérificateurs pour 2008-2009 (2 postes à combler)**

Bethsabée Poirier propose *Daniel Cholette* et Gaston Sauvé propose *Jean Mongeon*. Ils acceptent et sont élus par acclamation.

14.3 **Conseil exécutif pour 2009-2010 (9 postes à combler)**

Louise Forget, substitut à la présidence des élections, annonce à l'assemblée que toutes les candidatures ont été reçues dans les délais prévus, que les candidates et les candidats de même que les personnes les ayant proposés ou secondés sont tous des membres en règle du SPECA et que tous les postes sont comblés par acclamation.

À LA PRÉSIDENTENCE:

Proposée par Raynald Pepin
Secondée par Éline Baribeault

Annette Gélinas

Secondée par Suzanne Tassé
SEULE CANDIDATURE RECUE, LA CANDIDATE EST ÉLUE PAR ACCLAMATION

À LA VICE-PRÉSIDENTE

André Vincent

Proposé par Michel Desmarais

Secondé par Yves Coutu

Secondé par Jean Karam

SEULE CANDIDATURE RECUE, LE CANDIDAT EST ÉLU PAR ACCLAMATION

AU POSTE DE SECRÉTAIRE

Marie-Hélène Lapointe

Proposée par Annette Gélinas

Secondée par Mohand Atroun

Secondée par Nathalie Roussin

SEULE CANDIDATURE RECUE, LA CANDIDATE EST ÉLUE PAR ACCLAMATION

AU POSTE DE TRÉSORIER

Yves Coutu

Proposé par André Vincent

Secondé par Gaston Sauvé

Secondé par Lucie Paradis

SEULE CANDIDATURE RECUE, LE CANDIDAT EST ÉLU PAR ACCLAMATION

AUX POSTES DE DIRECTRICES ET DE DIRECTEURS (5 postes à combler):

CANDIDAT:

Mohand Atroun

Proposé par Djoudi Khellaf

Secondé par Raymond Legault

Secondé par Annette Gélinas

CANDIDAT:

Stéphane Gill

Proposé par Mohand Atroun

Secondé par Diane Labarre

Secondé par Dominique Lussier

CANDIDATE:

Diane Labarre

Proposée par Annette Gélinas

Secondée par Nathalie Roussin

Secondée par Yves Coutu

CANDIDATE:

Dominique Lussier

Proposée par Réjean Painchaud

Secondée par Michel Desmarais

Secondée par Julie Robert

CANDIDATE:

Nathalie Roussin

Proposée par Mohand Atroun

Secondée par Annette Gélinas

Secondée par Yves Coutu

AUCUNE AUTRE CANDIDATURE REÇUE, TOUTES LES CANDIDATES ET TOUS LES CANDIDATS SONT ÉLUS PAR ACCLAMATION.

14.4 Comité des relations du travail pour 2009-2010 (2 postes à combler)

Stéphane Gill propose *Robert Thibault* comme délégué régulier et Robert Thibault propose *Stéphane Gill* comme délégué substitut. Ils acceptent et sont élus par acclamation.

14.5 Commission des études

Michel Desmarais rappelle les familles de départements qui sont représentées à la Commission des études, indique les postes qui sont à combler et le nom de ceux dont les mandats se poursuivent pour 2009-2010 et

pour 2010-2011. Les familles qui doivent soumettre des candidats à l'assemblée syndicale pour représenter le SPECA à la Commission des études sont : la famille des Communications graphiques, la famille des Arts et Lettres, la famille des techniques humaines et administratives, la famille des sciences de la nature, la famille des techniques physique en plus de deux candidats de toute provenance.

- Famille *des Communications graphiques* (mandat 2009-2012) – Jean-François Dorval propose **Michel Desmarais**. Éline Baribeault propose **Philippe Hébert**. Il y aura donc élection pour ce poste.

- Famille *des Arts et Lettres* (mandat 2009-2012) – Michel Desmarais propose **Alain Forget**. Julie Cloutier propose **Denise Poirier**. Il y aura donc élection pour ce poste.

- Famille *des Sciences de la nature* (mandat 2009-2012) – Jean-Mongeon propose **Raynald Pepin**. Il n'y a pas d'autre candidature. Le candidat accepte et est élu par acclamation.

- Famille *des Techniques physiques* (mandat 2009-2012) – Jean-François Dubuc propose **Alain Bernier**. Il n'y a pas d'autre candidature. Le candidat accepte et est élu par acclamation.

- Famille *des Techniques humaines et administratives* (mandat 2009-2012) – Sophie Crevier propose **Lucie Paradis**. Il n'y a pas d'autre candidature. La candidate accepte et est élue par acclamation.

Les candidats des familles des Communications graphiques et des Arts et Lettres s'adressent à l'assemblée syndicale (temps de trois minutes fixé par le président). Puis les scrutateurs distribuent deux bulletins de vote de couleur différente à chacun des professeurs présents à l'assemblée (un bulletin pour chaque famille).

Après décompte par les scrutateurs du vote, sont déclarés élus : **Philippe Hébert** pour la famille des Communications graphiques et **Denise Poirier** pour la famille des Arts et Lettres.

L'assemblée passe ensuite à l'élection des deux membres toute provenance de la CÉ :

Caroline Proulx propose **Marie-Hélène Lapointe**

Benoît Lussier propose **Michel Desmarais**.

Annette Gélinas propose **André Vincent**

Gaston Sauvé propose **Alain Forget**

La présidente d'élection demande aux candidats s'ils acceptent d'être mis en nomination.

Marie-Hélène Lapointe accepte.

Michel Desmarais refuse.

André Vincent accepte.

Alain Forget refuse.

La présidente d'élection déclare donc élues par acclamation **Marie-Hélène Lapointe** et **André Vincent**.

Proposition 46

Que les bulletins de vote soient détruits par la présidente d'élection.

Proposée par Annette Gélinas

Appuyée par Yves Coutu

Adoptée à l'unanimité

14.6 Comité santé et sécurité pour 2009-2010 (3 postes à combler)

Annette Gélinas propose **Chantal Asselin**, André Vincent propose **Mohand Atroun**, Mohand Atroun propose **Denis Grondin**. Tous acceptent et sont élus par acclamation.

Annette Gélinas propose **Walter Tshibangu** comme substitut au Comité santé et sécurité. Il accepte et est élu par acclamation.

15. CIBLES CHIFFRÉES POUR LA RÉUSSITE

Michel Desmarais fait rapport des discussions qui ont été tenues sur cette question avec les RCD et souligne

qu'unaniment ceux-ci voyaient mal la pertinence d'introduire dans leur plan de travail des cibles de réussite scolaire chiffrées compte tenu des nombreux débats tenus par le passé au SPECA sur cette question.

L'exécutif partage ce point de vue, aussi bien pour des raisons pédagogiques que pour des raisons liées à nos conditions de travail et à la négociation qui s'amorce. Il soumet donc à l'assemblée une proposition sur ce sujet :

Proposition 47

Attendu la volonté générale des enseignants de voir, dans toute la mesure du possible, tous leurs étudiants réussir, persister et obtenir leurs diplômes.

Attendu que cette volonté s'est déjà exprimée par le développement de plusieurs mesures facilitant cette réussite, sans ou avec peu de financement, ce qui a eu pour conséquence d'alourdir de façon importante la tâche tel que le démontre le « Portrait sur la profession enseignante ».

Attendu les perspectives de la prochaine négociation relativement aux besoins d'allègement de cette tâche.

Que les départements refusent de déterminer quelque cible chiffrée que ce soit en lien avec la réussite, la persistance et la diplomation de leurs élèves.

Que les départements ne participent à aucune consultation de la Direction des études sur des cibles chiffrées qu'elle aurait elle-même établies.

Que les départements puissent dresser, s'ils le désirent, la liste des activités qu'ils exercent déjà, sans compensation ou compensation insuffisante pour faciliter la réussite des élèves.

Proposée par Colette Sigouin
Appuyée par Julie Robert
Adoptée à l'unanimité

16. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE RECHERCHE (PIR)

Yves Coutu présente ce dossier à l'assemblée à partir des documents déjà acheminés par courriel aux professeurs (Politique du cégep Marie-Victorin sur la recherche, projet de politique du Collège sur l'éthique en recherche et projet de politique du Collège sur les conflits d'intérêts). Il présente ensuite la proposition que l'exécutif du SPECA soumet à l'assemblée syndicale.

Proposition 48

Attendu l'importance, pour le Collège, de se doter d'une politique institutionnelle sur la recherche (PIR).

Attendu que les composantes « conflits d'intérêts » et « éthique » ont déjà été développées à partir des politiques d'autres institutions.

Attendu l'importance d'un chapitre garantissant le statut et les conditions du chercheur qui, dépendant de la source de financement, pourrait ne pas être couvert par notre unité d'accréditation durant sa recherche;

Attendu que, sauf entente à l'effet contraire, le chercheur pourrait être l'objet de mesures disciplinaires de la part du Collège sans que le SPECA ne puisse protéger ses droits.

Attendu l'importance d'avoir une entente sur cette politique avant le Conseil d'administration de juin 2009, compte tenu des appels de projets devant être faits pour l'A-2009 (dernière année) au CRSNG, organisme qui met l'existence d'une telle politique comme préalable à tout octroi de recherche.

IL EST PROPOSÉ

Que l'équipe des professeurs du C.R.T. soit mandatée pour revoir les éléments liés aux conflits d'intérêts et

d'éthique de la politique développée par le Collège à ce jour et d'y ajouter un chapitre sur les garanties applicables aux chercheurs semblable à celui apparaissant dans la politique de recherche du Cégep de Marie-Victorin.

Qu'en cas d'accord au C.R.T., l'exécutif du SPECA soit mandaté pour donner l'accord du SPECA à cette politique.

Proposée par Mohand Atroun
Appuyée par Monique Boucher
Adoptée à l'unanimité

17. HOMMAGE À NOS RETRAITÉ-ES DE L'ANNÉE

L'assemblée rend hommage aux 14 enseignantes et enseignants qui ont pris leur retraite cette année. Il s'agit des personnes suivantes : *Micheline Allard, Nabil Bahouth, Lise Beaudoin, Ginette Boucher, Andrée Brochu, Giuseppe Calabrese, Cajetan Laroche, Yves Leroux, Louise Lessard, Michèle Morosoli, Jocelyn Routhier, Francine Ruest-Martel, Normand Vanier, Guillermo Yanez.*

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 30.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire